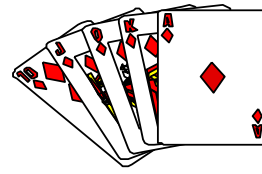




CONCOURS DE BELOTE ORGANISES PAR LA FEDERATION GENERATIONS MOUVEMENT - LES AINES RURAUX DU FINISTERE EN 2014 (demi-finales et finale)

REGLEMENT

- 1°) Le concours se joue en **individuel** tiré au sort, à chacune des **4 parties de 10 coups de cartes marquantes**.
- 2°) Le donneur sera déterminé par la plus petite carte tirée au sort, dans l'ordre des annonces (7,8,9,10, etc...)
- 3°) La distribution des cartes se fera dans le sens des aiguilles d'une montre. **Une fois la partie commencée, le mélange des cartes est interdit.**
- 4°) Si personne ne prend, le joueur suivant distribue.
- 5°) Chaque joueur ne doit parler qu'à son tour en disant «une» au premier tour, et «deux» au second tour, ou prendre «une couleur», et ce **sans aucune hésitation**, ce qui peut être une invite à son partenaire.
- 6°) Tant que la levée est sur le tapis, donc découverte, les joueurs ont le droit de voir la précédente.
- 7°) Les concurrents doivent toujours monter à l'atout, même sur le partenaire.
- 8°) Si l'un des joueurs d'un camp coupe une carte, le joueur de l'autre camp (s'il n'a pas la couleur demandée) devra mettre de l'atout soit en montant, soit avec un atout inférieur, c'est à dire «pisser».
- 9°) L'appel direct ou indirect se fait par la carte jouée normalement, et **non en frappant sur la table, ni par tout autre signe extérieur.**
- 10°) Il n'y a pas d'annonce sauf, la Belote qui s'annonce à son tour de parole, en jouant indifféremment le Roi ou la Dame, en disant «Belote» et «Rebelote».
- 11°) PENALITES : En cas de faute ou d'erreur constatées de la part d'un joueur, l'équipe adverse marque 162 points.
- 12°) Le classement final sera opéré par points, quel que soit le nombre de parties gagnées.
- 13°) En cas de litige de jeu (contrat à égalité de points en cours de partie), avec ou sans la Belote, chaque joueur marque ses points, sans obligation de rejouer pour définir le gagnant.
- 14°) Capot = **252** points
Un jury de 3 membres de la compétition sera à disposition pour faciliter la bonne marche et la réussite de cette rencontre.



DEMI-FINALES et FINALE DEPARTEMENTALE DE BELOTE GENERATIONS MOUVEMENT - LES AINES RURAUX DU FINISTERE

ORGANISATION

L'équipe «LOISIRS BELOTE», composée de Pierre LE CRAS, François LEOST, Jean-Pierre LIZIARD, Joëlle CLIN, Alexis SALIOU, Jean-Marc CLOST, Jean-Claude FAVRE assure l'organisation technique en accord avec le secteur ou le club organisateur.

A l'instar des 2 années passées, compte tenu du nombre grandissant de qualifiés à la finale, le bureau de La Fédération a décidé de mettre en place des demi-finales préalablement à la finale.

En 2014, les demi-finales, avec plus de 200 qualifiés pour chaque demi-finale, se dérouleront :

☞ **Le mardi 8 avril à BANNALEC « salle Jean Moulin »** pour les 10 secteurs du Sud Finistère,

☞ **Le mercredi 23 avril à PLOUNEOUR-MENEZ « salle polyvalente »** pour les 13 secteurs du Nord Finistère.

Chaque secteur a eu connaissance du nombre de joueurs à qualifier pour les demi-finales, soit par Joëlle CLIN pour le Sud Finistère, soit par Jean Pierre LIZIARD pour le Nord Finistère.

Les 100 meilleurs de chaque demi-finale seront qualifiés pour la Finale Départementale qui aura lieu lundi 12 mai à LANDREVARZEC « salle Hermine »

L'inscription individuelle est de **5 €**. Elle comprend les mises et le goûter.

Les mises (2 € par joueur), seront distribuées aux 20 premiers joueurs. Le goûter, servi après les 4 parties comprend un sandwich jambon-beurre, un café et une boisson froide (verre de vin ou de jus de fruit).

Le règlement (un chèque pour la totalité : 5 € x nombre de joueurs qualifiés) devra être joint à la liste d'inscriptions, **15 jours avant les demi-finales et la finale**. Cette dernière ne sera prise en compte qu'à réception du règlement.

La liste devra mentionner également le Nom du Responsable de secteur (ou son délégué) et son N° de téléphone. Le jour des demi-finales et de la finale, il devra retirer l'enveloppe de son secteur auprès de l'organisation, à **13 h 30** au plus tard.

Il devra communiquer tout joueur absent au plus tard à **13 h 50**. Ce dernier sera automatiquement remplacé, **prioritairement** par un joueur du club ou secteur organisateur, sinon un accompagnant d'un autre secteur.

En annexe, le feuillet de décompte des points par partie. Les clubs ou secteurs sont invités à l'utiliser lors des qualifications, afin que les joueurs s'y familiarisent.

Amicalement.

Le groupe de travail